



Cette fois c'est la branche française de l'association du Droit international qui monte au créneau.

Dans une déclaration publiée le 16 février, le conseil d'Administration de la branche française de l'association du Droit international dit avoir « appris avec consternation l'arrestation du professeur Maurice Kamo, membre de plusieurs sociétés savantes internationales depuis de nombreuses années »

« Nous n'entendons pas nous ingérer dans les affaires intérieures de la République du Cameroun, mais nous souhaitons attirer l'attention sur les principes fondamentaux du droit international...Nous appelons solennellement à respecter les principes qui figurent dans la charte africaine des droit de l'homme et des peuples et dans le pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'une et l'autre ratifiés par le Cameroun », indique la déclaration.

Rendu à ce jour, rappelons le, l'arrestation de ce professeur très respecté de droit international, ancien président et rapporteur spécial de la Commission du droit international des Nations Unies, inculpé d'infractions telles que « insurrection, hostilité contre la patrie » préoccupe plusieurs autres organisations et autres groupes internationaux.

Libération « immédiate » par la Commission du droit international, Amnesty International,

l'Institut de droit international, le curatorium de l'Académie de droit international de La Haye, Réseau Des Défenseurs Des Droits Humains en Afrique Centrale (redhac), le Barreau de Paris...

Lire la déclaration de la branche française de l'association du Droit international



Arrestation et inculpation du Professeur Maurice KAMTO

Déclaration de la Branche française de l'Association de droit international

Par délibération du 16 février 2019, le Conseil d'administration de la Branche française de l'Association de droit international a adopté la déclaration suivante :

Nous avons appris avec consternation l'arrestation, le 28 janvier 2019, du Professeur Maurice Kamto, membre éminent de plusieurs sociétés savantes internationales depuis de nombreuses années. Depuis cette arrestation, ainsi que celle de nombreuses autres personnes proches du Professeur Kamto, puis leur inculpation il y a quelques jours, les nouvelles nous parvenant du Cameroun ne nous permettent pas de penser que la situation soit en voie d'amélioration.

Nous n'entendons pas nous ingérer dans les affaires intérieures de la République du Cameroun. Nous souhaitons attirer l'attention sur les principes fondamentaux du droit international, que notre Association a vocation à défendre et à promouvoir. Nous rappelons que la souveraineté, si elle confère des droits aux États, leur impose aussi des devoirs, y compris à l'égard de leurs propres ressortissants.

La République du Cameroun a souvent, dans le passé, manifesté son attachement au droit international, notamment lorsqu'elle a été partie au différend sur la *Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria* devant la Cour internationale de Justice, affaire dans laquelle elle a été représentée par le Professeur Kamto. Nous l'appelons solennellement à respecter strictement les principes qui figurent dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'une et l'autre ratifiés par le Cameroun.

Nous assurons Maurice Kamto et ses proches de tout notre soutien et de notre sympathie.